

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 73-227/SG/SAS portant ouverture d'un Concours direct pour l'admission d'élèves infirmiers au Centre d'enseignement professionnel hospitalier au titre de l'année 1953 .

n° 73-227/SG/SAS

Ministère

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DES AFFAIRES
SOCIALES

Date de publication

8 février 1973

Numéro JO

n° 4 du 25/02/1973

Date du numéro

25 février 1973

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Un concours direct pour l'accession à l'emploi d'infirmier de la catégorie C du Corps territorial de la Santé publique, sera ouvert à Djibouti aux candidats âgés de 17 ans au moins et de 30 ans au plus. titulaires du Brevet d'études du premier cycle. Le nombre de postes mis au concours est fixé à cinq. Art. 2. — Les, lieu, date et horaire des épreuves du concours seront indiqués ultérieurement. Art. 3. — Les déclarations de candidatures seront reçues à la Direction de la Santé publique jusqu'au 20 février 1973.